

N° 18

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

ANIMATION
TERRITORIALE DES
COMMUNES EN
ATTRACTIVITÉ
DES CENTRES
BOURGS/VILLES -
CONVENTION DE
FONDS DE
CONCOURS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°6 de Loire Forez agglomération du 28 janvier 2020 portant approbation du programme local de l'habitat (PLH).

Dans le cadre de sa politique d'attractivité des centres bourgs/ville, Loire Forez agglomération accompagne les communes dans leurs réflexions/actions sur leurs centres bourgs/villes. Pour ce faire, Loire Forez propose une animation territoriale qui a pour objectif d'aider les élus à aborder la problématique des centres bourgs, de construire une stratégie et d'identifier quelques actions phares qui permettraient d'aider à l'attractivité de leur centre.

A l'heure actuelle, une dizaine de communes ont pu bénéficier de cette intervention expérimentale mise en place en 2017 et dispensée de manière gratuite.

La méthode de travail construite pendant les premières années d'expérimentation est aujourd'hui stabilisée. Le travail réalisé avec certaines communes permet d'engager des phases plus opérationnelles dans la continuité de la stratégie élaborée par les élus.

Ces réflexions sont de compétence communale. Ainsi, le processus de conduite de ces études étant en place, il n'y a plus de raison pour que l'agglomération porte seule la dépense correspondante.

Pour 2021, avec l'appui du prestataire Pari des Mutations Urbaines (PMU), Loire Forez agglomération propose une animation territoriale à 4 communes du territoire : Ecotay l'Olme, St Jean Soleymieux, Luriecq et Chalain d'Uzore. Le coût de la prestation pour chacune des communes est de 7 500 € (soit au total 30 000 € HT prévu au budget 2021), prévoyant plusieurs résidences, des rencontres de terrains, un travail sur les données, des méthodes de mobilisation des élus et des habitants, la rédaction d'une stratégie et l'identification d'actions clés...

Pour les raisons abordées précédemment, il est proposé de demander une participation des communes à hauteur de 2 500 € à compter de 2021. Les 4 communes accompagnées sur cette année ont été consultées. Cette participation financière permet de financer l'accompagnement de 2 communes supplémentaires à horizon de fin 2021 – début 2022 (Vêtr-sur-Anzon et St Georges-en-Couzan), à charge constante pour l'agglomération (coût total 45 000 € HT avec participation des communes à hauteur de 15 000 €).

Une convention de fonds de concours, jointe à la présente note de synthèse permet d'établir les modalités opérationnelles et financières de cette action.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- valider le principe d'une participation communale à hauteur de 2 500 € HT aux études de centre-bourgs conduites dans le cadre d'une animation territoriale, couvrant une partie de la dépense externalisée, la charge de personnel propre à Loire Forez agglomération restant gratuite
- valider la possibilité d'accompagner 6 communes au lieu de 4 pour 2021/ début 2022.
- autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant.

Après en avoir délibéré par 2 voix contre, 3 abstentions et 113 voix pour, le conseil communautaire :

- valide le principe d'une participation communale à hauteur de 2 500 € HT aux études de centre-bourgs conduites dans le cadre d'une animation territoriale, couvrant une partie de la dépense externalisée, la charge de personnel propre à Loire Forez agglomération restant gratuite
- valide la possibilité d'accompagner 6 communes au lieu de 4 pour 2021/ début 2022.
- autorise le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*